



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/45/307  
8 juin 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-cinquième session  
Point 34 de la liste préliminaire\*

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 7 juin 1990, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre du Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. R. F. Botha, concernant le voyage de votre Représentant spécial, M. A. A. Farah, en Afrique du Sud. Je vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Jeremy B. SHEARAR

---

\* A/45/50.

ANNEXE

Lettre datée du 7 juin 1990, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud

A la veille du voyage que M. Abdulrahim Farah va faire en Afrique du Sud, je tiens à réitérer la position de mon gouvernement concernant la Déclaration sur l'apartheid adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1989, afin qu'il n'y ait pas de malentendu quant au rejet catégorique de principe de mon gouvernement de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afrique du Sud. Je vous fais tenir ci-joint le texte de la déclaration que j'ai faite aux médias le 4 juin 1990 au sujet du prochain voyage de M. Farah en Afrique du Sud (appendice I).

Comme je l'ai exposé dans la lettre que je vous ai adressée le 7 décembre 1989 et redit lors de notre entretien à Windhoek le 20 mars 1990, c'est le droit inaliénable et exclusif des citoyens sud-africains de négocier une nouvelle constitution pour l'Afrique du Sud. En aucun cas, le Gouvernement sud-africain n'admettra que des organismes extérieurs cherchent à usurper cette responsabilité. Compte tenu de ce qui s'est dernièrement produit en Afrique du Sud, l'Assemblée générale ferait mieux de mettre fin à ses ingérences déplacées dans les affaires sud-africaines. Le monde entier l'admet, le processus de réforme engagé par le Président F. W. de Klerk est irréversible. Telle est la nouvelle réalité en Afrique du Sud. Les gouvernements africains comme les autres se doivent de reconsidérer leur position face à cette nouvelle réalité. Point n'est besoin de surveiller un processus irréversible. Ce qu'il faut, c'est des encouragements - et non de l'ingérence.

Dans l'allocution qu'il a prononcée aujourd'hui au Parlement, le Président de Klerk a donné de nouvelles preuves de l'irréversibilité du processus. Des extraits de sa déclaration figurent en annexe à la présente lettre (appendice II). En poursuivant ses ingérences, l'Assemblée générale ne peut qu'aller à l'encontre du but visé. Ces interventions seraient fâcheuses étant donné que nous nous évertuons à faire progresser les négociations. L'Afrique du Sud est un Etat souverain et il appartient aux Sud-Africains de décider eux-mêmes de leur avenir.

Le continent africain est en proie à des problèmes urgents dont il faut s'occuper sans tarder. L'Afrique est au bord de la faillite économique. Si ce processus n'est pas enrayé, les populations du continent africain devront bientôt faire face à la terrible réalité d'une pauvreté et d'une déchéance permanentes et irréversibles. Mes collègues africains ne partagent peut-être pas mon point de vue, mais je puis avancer en toute sincérité que le seuil critique du processus de régression économique pour la plupart des Etats africains va être franchi sous peu si les gouvernements ne prennent pas des initiatives audacieuses. Et c'est maintenant qu'il faut agir. Le Président de Klerk l'a fait en Afrique du Sud. J'invite en toute sincérité mes collègues africains à convaincre leurs dirigeants de suivre son exemple. En tant qu'habitant du même continent, je leur conseille d'être attentifs aux événements qui se sont produits en Europe centrale et en Europe de l'Est, notamment au virage de l'unité à la fois économique et politique que vient d'amorcer l'Europe occidentale. Puis, nous Africains, demandons-nous où tous ces événements vont nous conduire. Avons-nous quelque plan? Comment

envisageons nous notre avenir? Quels sont les problèmes qui devraient nous préoccuper? Critiquer continuellement l'Afrique du Sud n'assurera pas le salut du continent africain. L'apartheid va de toute façon être aboli. Nous nous préparons pour un avenir sans apartheid. La question que je pose à mes collègues africains est la suivante : vous préparez-vous également pour un avenir sans apartheid?

APPENDICE I

Déclaration du Ministre sud-africain des affaires étrangères,  
faite au Cap, le 4 juin 1990

Lors de ses entretiens à Windhoek le 20 mars 1990 avec le Président de la République sud-africaine, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a dit l'intérêt qu'il portait à l'évolution de la situation politique en Afrique du Sud. Il a été convenu qu'un représentant du Secrétaire général se rendrait en Afrique du Sud pour obtenir des renseignements de première main sur les faits récents par les mêmes moyens et dans les mêmes conditions que les missions d'autres organisations internationales venues en Afrique du Sud ces dernières années.

Il a également été précisé que le Gouvernement sud-africain considère que cette visite est motivée par le désir sincère du Secrétaire général d'obtenir des renseignements exacts sur la situation interne et que son agrément ne signifie nullement qu'il accepte les ingérences injustifiées de l'Assemblée générale dans les affaires intérieures de l'Afrique du Sud.

Le Ministre des affaires étrangères, dans une lettre datée du 7 décembre 1989, a fait connaître la position du Gouvernement sud-africain au sujet du projet de résolution dont était saisie l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Gouvernement sud-africain a déclaré qu'il rejetait ledit projet. Sa position demeure inchangée. Toutefois, il ne voit aucune objection à ce que des renseignements exacts soient communiqués au Secrétaire général à condition qu'il soit bien entendu que la visite du représentant du Secrétaire général ne signifie pas que le Gouvernement sud-africain coopère à l'application d'une résolution de l'Assemblée générale qui outrepassse les pouvoirs conférés à cette dernière par la Charte des Nations Unies.

APPENDICE II

Extraits de la déclaration du Président de l'Afrique du Sud faite au Cap, le 7 juin 1990, lors d'une séance générale du Parlement

Parmi les principaux objectifs sur la base desquels le Gouvernement a reçu son présent mandat, figure celui de la normalisation de la situation politique en Afrique du Sud et des relations internationales.

Pour ce qui est de nos relations internationales, il est évident, d'après ma récente visite en Europe, que nous avons fait des progrès considérables.

La perspective de jouer à nouveau un rôle sur la scène internationale sans être astreint à aucune restriction assurera à notre pays et à sa population tout entière d'immenses avantages économiques et culturels.

Nous ne pouvons vivre isolés du reste du monde. Nous avons besoin de commercer avec les autres pays et d'attirer les investissements étrangers. Nous avons besoin de procéder à des échanges techniques, culturels et sportifs avec les autres pays. Nous avons le droit de nous faire entendre au sein des instances internationales.

Nous ne pouvons arrêter la marche du temps ou refuser de la suivre comme le voudraient certains en Afrique du Sud. Nous ne pouvons pas non plus retourner en arrière et nous réfugier dans le passé. Que nous le voulions ou non, nous devons faire face aussi à la réalité internationale et donner à notre pays la place qui lui revient au sein de la communauté mondiale.

C'est ce que ce gouvernement entend continuer à faire.

Ce qui importe avant tout c'est de rétablir la paix et la stabilité dans notre pays grâce à un processus politique pacifique de négociation précédé d'une normalisation de la situation politique.

Là aussi nous avons fait des progrès spectaculaires au cours des neuf derniers mois.

On ne peut que constater aujourd'hui, dans notre pays, que les restrictions imposées à l'activité politique sont peu nombreuses, voire inexistantes. Les particuliers et les partis politiques sont libres de dire et d'écrire ce qu'ils veulent. Ils peuvent s'organiser comme ils l'entendent et participer à des manifestations pacifiques.

Pour un grand nombre de Sud-Africains, cela a été un processus difficile. Nombreux sont ceux qui regrettent le temps où ils pouvaient pratiquer la politique de l'autruche. Il était beaucoup plus commode de refuser de regarder la réalité en face et de continuer à vivre dans le confort et la complaisance.

Dans l'ensemble, la normalisation de la situation politique a eu des effets bénéfiques. De nombreuses organisations et notamment l'ANC sont tombées du piédestal sur lequel on les avait mises par le passé. Elles doivent maintenant

défendre leurs idées comme tout un chacun. Elles sont aujourd'hui responsables de leurs déclarations et de leurs actes. Les médias qui les considéraient auparavant comme sacro-saintes contestent de plus en plus leurs politiques et leurs programmes. L'opinion publique étrangère qui leur prêtait une oreille complaisante lorsqu'elles étaient censées être baillonnées accueille leurs programmes et politiques avec un scepticisme grandissant maintenant qu'elles participent de plein droit à la vie politique.

Le processus de normalisation a été traumatisant pour nous tous mais il était inévitable pour parvenir à une solution négociée et durable et normaliser nos relations avec le reste du monde. Pour beaucoup d'entre nous, ce processus a été une expérience parfois traumatisante. Il s'est accompagné d'une dangereuse surenchère d'espérances et d'une montée de la violence, notamment au Natal.

C'est dans ces moments que le Gouvernement doit absolument se montrer ferme pour assurer le maintien de l'ordre. Et, depuis le 20 septembre, cela a été aussi un de nos principaux objectifs.

Dans mon discours d'investiture, j'ai dit que nous continuerions à réprimer fermement les troubles, la violence et le terrorisme. Le 2 février, j'ai déclaré souhaiter insister sur le fait que le maintien de l'ordre ne saurait être menacé :

"Le Gouvernement ne se soustraira pas à ses responsabilités dans ce domaine. La violence d'où qu'elle vienne doit être combattue avec toute la force nécessaire. Les manifestations pacifiques ne doivent pas devenir un tremplin pour des actes criminels, de violence et d'intimidation."

Dans mon discours du 2 avril, j'ai traité de la question de la sécurité de manière encore plus explicite. J'ai annoncé que le Gouvernement prendrait des mesures concrètes pour mieux assurer le maintien de l'ordre, au Natal en particulier. Ces mesures ont, de façon générale, eu des résultats positifs.

L'état d'urgence a été l'une des autres préoccupations constantes du Gouvernement.

Mon prédécesseur a réaffirmé à maintes reprises son intention de lever l'état d'urgence dès que les circonstances le permettraient.

Dans mon discours d'investiture, j'ai dit que nous nous efforcerions de créer un climat propice à la levée de l'état d'urgence ou tout au moins à son abandon progressif.

Le 2 février, j'ai réaffirmé mon intention de mettre fin à l'état d'urgence dès que les circonstances le permettraient et ai demandé que tout le monde coopère dans ce sens.

J'ai réitéré ce point de vue le 2 avril, en précisant que dans les circonstances actuelles, l'état d'urgence devait être maintenu.

L'état d'urgence doit prendre fin le 8 juin à minuit et, pour le Gouvernement, l'heure est venue une fois encore de se pencher sur cette question.

Après avoir mûrement considéré tous les éléments de la situation, j'ai décidé de lever l'état d'urgence dans l'ensemble du pays, sauf au Natal auquel il restera désormais limité.

Le Gouvernement a tout fait et tout mis en oeuvre pour arriver, sur le plan de la sécurité, à un retour à la normale qui permette d'éliminer les dernières poches de violence sans recourir à des lois d'exception. Il y est à présent parvenu.

Sa décision est essentiellement motivé par les considérations suivantes :

Pour ce qui est du Natal, il subsiste dans cette province une situation d'urgence de fait qui menace sérieusement la sécurité de la population et le maintien de l'ordre public et qu'il est impossible de maîtriser avec les lois ordinaires du pays. La violence croissante à laquelle se livrent les Noirs entre eux, qui s'est traduite par des pertes en vies humaines et des dégâts matériels et a atteint des proportions intolérables, ainsi que le climat d'intimidation exceptionnel qui règne dans cette région exigent toujours le recours aux moyens de répression les plus sévères. Aussi ai-je décidé, en consultation avec les conseillers du Gouvernement pour les affaires de sécurité et avec le Cabinet, de proclamer l'état d'urgence dans la province du Natal, y compris le territoire autonome de KwaZulu.

L'annonce de cette proclamation paraîtra demain dans la Gazette gouvernementale datée du 8 juin 1990.

Afin de maintenir l'ordre et la stabilité au Natal et de prévenir la vacance de pouvoirs à laquelle risquerait de donner lieu une levée de l'état d'urgence, le Gouvernement a décidé de renforcer substantiellement les forces de sécurité.

Je voudrais à cet égard évoquer la question de l'élimination des obstacles sur lesquels achopperaient soi-disant les négociations.

La décision que j'ai annoncée aujourd'hui répond à l'un des principaux problèmes sans cesse soulevés dans le pays et à l'extérieur.

Je tiens à préciser qu'elle n'est en rien le résultat de pressions exercées par tel ou tel ou du désir de marquer des points sur le plan politique. L'état d'urgence n'est pas et n'a jamais été pour nous une carte politique.

Le fait est cependant que, concrètement, la levée de l'état d'urgence a pour effet d'éliminer l'un des principaux obstacles aux négociations.

En ce qui concerne les autres questions évoquées dans le procès-verbal de la réunion de Groote Schuur, je voudrais dire ceci :

Suite à la réunion de Groote Schuur, un groupe de travail s'est réuni durant la semaine du 14 mai pour examiner diverses questions, notamment celles des exilés et des personnes condamnées pour infraction. Les membres du Groupe ont ensuite dû faire rapport à leurs supérieurs respectifs. Le Gouvernement a examiné leur rapport et est prêt à y donner suite. L'ANC de son côté a demandé qu'on lui laisse jusqu'au 10 juillet pour arrêter sa position. Tout délai intervenant dans cette affaire sera donc imputable à l'ANC.

J'ai l'intention toutefois, en attendant, en gage de ma bonne volonté, de libérer 48 personnes, ce que je suis en droit de faire en vertu des pouvoirs que me confèrent la Constitution et le Prisons Act. Quant à la suite, elle dépendra du sort qui sera réservé au rapport du groupe de travail, que le Gouvernement pour sa part est prêt à mettre en oeuvre.

Le Ministre de la justice s'occupera de tous les points de détail à cet égard.

En ce qui concerne la législation en matière de sécurité, le Gouvernement est d'ores et déjà en train d'examiner les aspects de cette législation qui seraient susceptibles d'empêcher le libre exercice d'activités politiques pacifiques et qui, du fait de la diminution des atteintes violentes à l'ordre existant, ne sont plus nécessairement justifiés.

S'agissant des soi-disant exilés, le Gouvernement a là aussi commencé à prendre des mesures, bien que nous attendions toujours la position de l'ANC sur le rapport du groupe de travail.

Plusieurs dirigeants de l'ANC ont bénéficié d'un sursis temporaire afin de venir ici mettre en place des structures et des activités politiques pacifiques. Des relations ont été établies également entre la police sud-africaine et les dirigeants de l'ANC de façon à assurer un contrôle et une répression plus efficaces des actes de violence et d'intimidation au niveau local.

Pour ce qui est de l'élimination de la discrimination, le Gouvernement a activé sa politique dans ce domaine. L'abrogation du Separate Amenities Act est à présent imminente puisqu'elle a été soumise au Parlement. Au début de l'année prochaine, on s'attaquera au Group Areas Act et aux Land Acts.

Ainsi puis-je dire avec assurance que le Gouvernement tient les engagements que j'ai pris depuis que j'exerce les fonctions de président. Nos paroles ne sont pas vaines. Nous prenons réellement, l'une après l'autre et rapidement, les mesures que nous nous sommes proposé de prendre. Le processus d'édification d'une nouvelle nation sud-africaine est désormais irréversible. Un véritable processus de négociation est en vue et il est temps que tous les protagonistes jouent leur rôle à cet égard.

L'ANC, en particulier, doit cesser de tergiverser.

Il faut à présent qu'il annonce clairement sa position sur les questions essentielles. Il doit prouver, par ses actions comme par ses paroles, qu'il respecte les principes énoncés dans le rapport de la réunion de Groote Schuur.

Certes, depuis cette réunion, l'ANC a montré à certains égards qu'il (ou tout au moins la plupart de ses dirigeants) s'efforçait de réaliser les objectifs qui y avaient été formulés.

Selon les termes du procès-verbal de la réunion, le Gouvernement et l'ANC avaient convenu de s'engager ensemble à remédier au climat de violence et d'intimidation, quelqu'en fût l'origine, à instaurer la stabilité et à engager un



processus pacifique de négociation. Le 2 juin, M. Mandela a déclaré que les dirigeants de l'ANC condamnaient unanimement toute forme de violence dans la population.

En général, les réunions et les manifestations organisées par l'ANC sont en outre bien encadrées et il est clair que des efforts sont faits. Mais l'ANC a encore un long chemin à parcourir.

Comment concilier ces aspects positifs avec la défense continue de la "lutte armée"? Comment les concilier avec ces propos, tenus le 2 juin par M. Mandela :

"La seule sorte de violence que nous acceptons est la violence organisée sous la forme d'actions armées soigneusement contrôlées et minutieusement ciblées."

Quelles sont exactement les cibles que M. Mandela a en vue?

- La force de police, cette force même qui les protégeait, lui et ses amis, lors de leur récente visite au Cap?
- Les départements ministériels, avec lesquels lui et ses amis se sont entretenus en bonne entente de la nécessité de solutions pacifiques?
- Les opposants politiques dans les townships et les homelands?

Il faut aussi que l'ANC explique les positions contradictoires qu'elle défend sur les questions économiques.

Le 5 juin, M. Mandela a déclaré lors d'une réunion au Botswana que l'ANC voulait instaurer en Afrique du Sud une démocratie non raciale qui soit forte sur le plan économique. Comment faire concorder ces propos avec les appels continus de l'ANC en faveur de l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud? L'ANC ne sait donc-t-il pas que les sanctions compromettent les perspectives économiques pour tous les Sud-Africains? Comment l'ANC peut-il continuer de demander la nationalisation de secteurs importants de l'économie et vouloir en même temps créer une économie forte? Ignore-t-il les conséquences désastreuses que des déclarations aussi irresponsables risquent d'avoir pour les investissements étrangers dans la République?

Il est temps que l'ANC se montre tel qu'il est et annonce ses véritables intentions. Son engagement à respecter les principes adoptés à la réunion de Groote Schuur doit désormais apparaître dans toutes ses actions et déclarations.

Les dirigeants de l'Afrique du Sud doivent se montrer à la hauteur des événements.

En Afrique du Sud, en Afrique australe et partout dans le monde, les politiques et les systèmes dépassés sont abandonnés. On vient à bout de différences jadis irréconciliables par voie de négociation. Il n'est plus nécessaire ni justifié de recourir à la violence pour atteindre des objectifs politiques.

L'histoire exige de nous que nous soyons capables de dépasser le cadre étroit de nos intérêts égoïstes et de nos préjugés pour construire un avenir nouveau.

Il faut mettre un terme au conflit et abandonner les projets secrets. Oublions le passé. Oublions les injustices, réelles ou imaginaires, du passé et créons un avenir nouveau pour nos enfants, sans méfiance ni préjugés, sans haine ni domination. Un avenir où nous nous sentirons tous en sécurité. Un avenir sans discrimination ni lutte de pouvoir. Un avenir qui nous rendra tous fiers d'être Sud-Africains. Mais surtout un avenir que nous aurons nous-mêmes déterminé - pas un avenir qui nous aura été dicté par des intérêts étrangers.

-----